



SE-UNSA de Loire-Atlantique

Syndicat des Enseignants de
l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

44@se-uns4.org

à Nantes le 31 mars 2022
La Secrétaire Départementale

à Madame la Directrice Académique
des services Départementaux de l'Education Nationale

Objet : temps partiels sur autorisation

Madame la Directrice Académique,

Lors de l'audience temps partiels, Monsieur le Secrétaire Général nous avait signalé qu'il nous donnerait les critères concernant les temps partiels sur autorisation.

Pour une école de la confiance, le SE UNSA 44 souhaite que vous les communiquiez.

En effet, des demandes de temps partiels avec des problématiques de santé de l'agent ainsi que de ses enfants ont reçu un avis pour le moment défavorable.

Pour que les agent.e.s puissent travailler en toute confiance, il est indispensable de leur permettre de comprendre votre éventuel refus. De plus, cela aurait probablement pour conséquence de diminuer le nombre de recours et d'arrêts maladie l'an prochain.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de ma haute considération.

Valérie AUCLAIR